



Thévoz Laurent

Mise en œuvre du business plan de blueFACTORY

Cosignataires : -	Date de dépôt :	16.05.18	DEE
-------------------	-----------------	----------	-----

Dépôt

Le conseil d'administration de blueFACTORY SA a pris récemment des décisions importantes pour le futur du site et de son développement. Je pense en particulier :

- > Au report à des temps meilleurs de la rénovation de la Halle Grise
- > A l'engagement d'un manager culturel
- > Au rapatriement du pavillon NeighborHub
- > A la construction du bâtiment du SLB
- > Ainsi que celle du bâtiment B attenant.

Avec le retard pris pour l'approbation du plan d'affectation cantonal (PAC) et de sa mise en œuvre, ces différents éléments interfèrent logiquement sur la mise en place du quartier d'innovation blueFACTORY ainsi que sur les initiatives et les projets de la SA responsable de la mise en valeur du site.

Le Grand Conseil a adopté, le 14 juin 2016, un décret par lequel il accordait un prêt remboursable de 5 millions à la société blueFACTORY SA. Un montant similaire a été mis à disposition par la commune de Fribourg, l'autre propriétaire du site. Ces deux contributions, cumulées, de 10 millions ont été mises à disposition de la SA sur la base d'un business plan.

Je souhaiterais, dès lors, disposer d'éléments d'appréciations pour pouvoir suivre – dans le cadre de mon mandat constitutionnel de député et en raison des modifications intervenues (voir plus haut) – la bonne mise en œuvre du business plan de blueFACTORY SA.

Dès lors, je demande au Conseil d'Etat qu'il obtienne du conseil d'administration de blueFACTORY SA des réponses aux questions suivantes :

1. Les hypothèses sur lesquelles a été élaboré le business plan sont-elles toujours valables et permettent-elles de penser que sa mise en œuvre atteindra les objectifs financiers visés dans les délais définis ? Si oui, quand sa version définitive a-t-elle été adoptée par le conseil d'administration ?
2. Si non, quelles sont les principaux facteurs qui sont intervenus et quelles pourraient en être les conséquences en termes financiers et de délais ?
3. Dans quelle mesure les facteurs suivants pourront-ils être pris en charge dans le cadre du business plan de blueFACTORY SA et, sinon, quelles (autres) mesures sont à envisager pour financer :

- a. le rapatriement du pavillon NeighborHub et la mise sur pied d'un programme annuel d'activités propres et susceptibles de faire rayonner blueFACTORY au-delà de nos frontières nationales ;
 - b. la « conservation provisoire » de la Halle Grise de manière à permettre son utilisation transitoire, en attendant sa rénovation complète et définitive ;
 - c. la mise en œuvre de la partie « logement » du plan d'affectation cantonal, une fois entré en force, de manière à respecter l'option « blue » (développement circulaire et durable) du site.
4. Au vu des réponses aux questions précédentes et, en conclusion, le business plan pourra-t-il être tenu « tel qu'approuvé » tout en permettant au quartier d'innovation blueFACTORY d'avoir les moyens de ses ambitions ?
-